

**SLOW Photographie**

SIRET : 10773680300019

Guillaume VIRON

465, allée du clos Demont

76520 LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL

contact@slowphotographie.frwww.slowphotographie.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestataire	SLOW Photographie – Guillaume VIRON EI
Forme juridique	Entrepreneur individuel (EI) – régime micro-entrepreneur
SIRET	10773680300019
Adresse	465, Allée du Clos Demont. 76520 LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL
Contact	contact@slowphotographie.fr www.slowphotographie.fr

PRÉAMBULE – SLOW PHOTOGRAPHIE

SLOW Photographie est une activité de photographie indépendante exercée par Guillaume VIRON EI sous le statut d'entrepreneur individuel au régime micro-entrepreneur.

SLOW Photographie propose des prestations photographiques destinées aux particuliers et aux professionnels, notamment aux artisans, indépendants, entreprises et associations. L'activité comprend notamment les portraits, reportages, photographie d'artisanat, photographie d'entreprise et de communication, photographie de produits, photographie d'architecture et, plus généralement, la création d'images destinées à documenter, valoriser ou communiquer autour d'une personne, d'un métier, d'un savoir-faire, d'une activité, d'un produit ou d'un lieu.

Selon la commande, la prestation peut comprendre la préparation du projet, les échanges avec le Client, la prise de vue, la sélection, le développement numérique, la retouche et la livraison des photographies. Les prestations effectivement commandées sont définies dans le devis et, lorsque nécessaire, le cahier des charges et le contrat.

Les présentes CGV ont pour objet de fixer les règles générales applicables aux prestations de SLOW Photographie. Elles sont complétées par les documents particuliers de chaque commande.

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations photographiques et produits éventuellement proposés par SLOW Photographie, sauf conditions particulières expressément convenues par écrit.

Elles sont applicables aux Clients consommateurs et aux Clients professionnels. Les dispositions qui relèvent exclusivement du droit de la consommation ne s'appliquent qu'aux Clients consommateurs.

Le Client reconnaît avoir pu prendre connaissance des présentes CGV avant la conclusion de la commande. Leur acceptation est réalisée selon les modalités prévues au devis, au contrat ou au processus de commande.

Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de conclusion de la commande.

ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS ET ORDRE D'APPLICATION

Les CGV constituent le cadre général de la relation commerciale. Elles ne remplacent pas les documents particuliers établis pour une mission.

Selon le projet, le dossier contractuel peut notamment comprendre :

- le devis accepté : prestation, prix, livrables et conditions financières ;
- le cahier des charges / descriptif de mission : contenu et périmètre précis de la commande ;
- le contrat de prestation : engagements particuliers des parties ;
- le document de droits d'auteur et d'exploitation : droits accordés sur les photographies ;
- les autorisations de droit à l'image : personnes photographiées ;
- les autorisations d'accès et de prise de vue : lieux appartenant à des tiers.

En cas de contradiction, une condition particulière expressément acceptée pour la commande prévaut sur les CGV pour le point concerné, sous réserve des dispositions légales impératives.

Le devis fixe notamment le prix et les conditions financières. Le cahier des charges précise le contenu opérationnel de la mission. Le contrat formalise les engagements particuliers. Le document de droits d'auteur délimite les droits d'exploitation accordés. Les autorisations de droit à l'image concernent les personnes photographiées.

ARTICLE 3 – PRISE DE CONTACT ET ÉTUDE DU PROJET

Toute prestation peut commencer par un échange avec le Client destiné à comprendre son besoin, ses objectifs, le contexte de la prise de vue, les personnes ou éléments à photographier, les lieux concernés, les usages envisagés et les contraintes particulières.

Lorsque le projet le nécessite, SLOW Photographie peut demander des informations complémentaires, des photographies du lieu, organiser un échange téléphonique ou visioconférence ou effectuer une reconnaissance préalable du site.

Ces échanges permettent d'établir une proposition adaptée. Ils ne valent pas commande tant que les conditions de formation de la commande prévues aux présentes et au devis ne sont pas réunies.

ARTICLE 4 – DEVIS, VALIDITÉ ET FORMATION DE LA COMMANDE

Les prestations font l'objet d'un devis lorsque leur nature ou leur montant le nécessite. Le devis décrit les caractéristiques essentielles de la prestation, son prix, les livrables, les conditions de paiement et, lorsque nécessaire, le calendrier ou délai d'exécution.

Sauf indication différente, le devis est valable trente (30) jours à compter de son émission. Passé ce délai, SLOW Photographie peut actualiser son offre.

La commande devient ferme lorsque le Client a accepté le devis selon le procédé prévu et, lorsque le dossier le prévoit, signé le contrat et versé l'acompte demandé.

L'acceptation peut être manuscrite, électronique ou résulter d'un procédé permettant d'établir de manière fiable l'accord du Client.

La date de prestation n'est considérée comme réservée qu'après confirmation de SLOW Photographie et, lorsque prévu, réception de l'acompte.

Toute prestation supplémentaire ou modification substantielle du périmètre initial doit être acceptée par écrit avant son exécution et peut faire l'objet d'un nouveau devis ou d'un avenant.

ARTICLE 5 – PRIX, TARIFS ET TVA

Les prix sont établis en euros. Le régime de TVA applicable à SLOW Photographie est indiqué sur les devis et factures conformément à la situation fiscale du Prestataire.

Lorsque SLOW Photographie bénéficie de la franchise en base de TVA, aucun montant de TVA n'est facturé et les factures comportent la mention légale applicable, notamment « TVA non applicable – article 293 B du CGI » lorsque ce texte est celui applicable. La situation fiscale du Prestataire pouvant évoluer, le régime indiqué sur la facture fait foi pour la commande concernée.

Pour un Client consommateur, lorsque la réglementation impose une information sur le prix total, le prix présenté au consommateur est le prix effectivement payable, taxes comprises lorsqu'elles sont applicables.

Pour un Client professionnel, le devis et la facture indiquent le prix selon le régime fiscal applicable, notamment le montant HT et, lorsque la TVA est applicable, la TVA et le montant TTC.

Les tarifs peuvent tenir compte notamment du temps de préparation, de la durée de prise de vue, du nombre de photographies, du travail de sélection et de retouche, des déplacements, des moyens techniques et des droits d'exploitation demandés.

Les frais de déplacement, péage, stationnement, hébergement, location, prestataires tiers, tirages ou autres frais spécifiques sont indiqués au devis lorsqu'ils sont applicables.

ARTICLE 6 – ACOMPTE, PAIEMENT ET FACTURATION

Les modalités de paiement, l'échéancier et le montant de l'éventuel acompte sont indiqués au devis.

Lorsqu'il est expressément qualifié d'acompte, le versement constitue un engagement ferme des parties et une partie du prix. Une somme qualifiée d'arrhes produit les effets prévus par la loi.

Le solde est payable selon l'échéancier prévu au devis ou, à défaut, à la date indiquée sur la facture.

SLOW Photographie peut différer la livraison des fichiers ou produits dont le paiement est arrivé à échéance et reste impayé, dans les limites permises par la loi et sous réserve des droits du Client consommateur.

Pour les Clients professionnels, tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire, l'application de pénalités de retard calculées au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, sans que ce taux puisse être inférieur à trois fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles dès le jour suivant la date de règlement indiquée sur la facture. Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement est également due de plein droit, sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justification lorsque les frais de recouvrement effectivement exposés sont supérieurs à ce montant.

Les factures sont établies conformément aux obligations de facturation applicables.

ARTICLE 7 — DÉROULEMENT D'UNE COMMANDE ET D'UNE SÉANCE

Le déroulement est adapté à la nature de chaque projet. À titre général :

- 1. Échange initial : compréhension du besoin, objectifs, personnes, lieu, contraintes et usages envisagés.
- 2. Préparation : définition du périmètre, choix des modalités de prise de vue, repérage éventuel et préparation du matériel.
- 3. Validation : établissement et acceptation du devis et, lorsque nécessaire, du cahier des charges et du contrat.
- 4. Avant la séance : transmission des informations pratiques, accès, horaires, consignes et documents nécessaires, notamment les autorisations de droit à l'image.
- 5. Sur place : prise de contact avec le Client et, lorsque pertinent, reconnaissance du lieu et échanges sur le projet avant l'installation et la prise de vue.
- 6. Prise de vue : réalisation conformément au périmètre convenu, avec adaptation raisonnable aux conditions réelles du lieu et aux personnes présentes.
- 7. Après la prise de vue : sauvegarde, sélection, développement numérique et retouche selon la prestation commandée.
- 8. Livraison : remise des photographies selon le format, le support et le délai prévus au devis ou au cahier des charges.

La prise de vue peut nécessiter des ajustements raisonnables en fonction du lieu, de la lumière, des personnes, du matériel, de la sécurité ou d'événements imprévus. Toute modification substantielle du périmètre relève de l'article 12.

ARTICLE 8 — OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à fournir à SLOW Photographie, dans les délais utiles, les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

- être présent ou représenté aux rendez-vous et à la séance selon ce qui a été convenu ;
- respecter les horaires convenus et prévenir dès que possible en cas de retard ou d'empêchement ;
- mettre à disposition les personnes, objets, produits, documents ou accessoires prévus ;
- communiquer les contraintes techniques, de sécurité, de confidentialité ou d'accès dont il a connaissance ;
- obtenir les autorisations nécessaires lorsqu'elles relèvent de sa responsabilité ;
- garantir qu'il dispose des droits nécessaires sur les éléments qu'il remet à SLOW Photographie ;
- respecter les consignes de sécurité et les instructions raisonnables du Prestataire.

Le Client demeure responsable des informations et éléments qu'il fournit et des conséquences d'une information inexacte, incomplète ou transmise tardivement.

ARTICLE 9 — LIEUX, ACCÈS ET AUTORISATIONS DE PRISE DE VUE

Lorsque la prestation est réalisée dans un lieu appartenant à un tiers ou soumis à autorisation, le Client doit obtenir les autorisations d'accès et, lorsque nécessaire, les autorisations de prise de vue.

Cette obligation peut concerner notamment les lieux privés, établissements, entreprises, sites industriels, bâtiments, monuments, espaces publics soumis à réglementation particulière ou tout lieu pour lequel le propriétaire, gestionnaire ou autorité compétente impose une autorisation.

Le Client doit informer SLOW Photographie de toute règle de sécurité, restriction, droit de tiers ou condition particulière applicable au lieu.

Lorsque l'autorisation n'est pas obtenue, la prestation peut être adaptée, reportée ou ne pas pouvoir être réalisée. Les frais déjà engagés et les conditions d'annulation ou de report sont alors appréciés conformément au devis, au contrat et à la loi.

ARTICLE 10 — PERSONNES PHOTOGRAPHIÉES ET DROIT À L'IMAGE

Lorsque des personnes identifiables sont photographiées et qu'une autorisation est nécessaire, SLOW Photographie recueille ou fait recueillir une autorisation adaptée à l'usage envisagé.

Les autorisations de droit à l'image sont établies sur des documents distincts des présentes CGV et précisent, selon les besoins, les finalités, supports, territoire, durée et conditions d'utilisation.

Pour les mineurs, un formulaire spécifique est utilisé et signé par les représentants légaux selon les conditions prévues dans ce document.

Le Client qui organise la présence de personnes sur la séance coopère avec SLOW Photographie pour permettre l'identification des personnes concernées et l'obtention des autorisations nécessaires.

Les présentes CGV ne constituent pas, à elles seules, une autorisation générale de droit à l'image.

ARTICLE 11 — STYLE PHOTOGRAPHIQUE, SÉLECTION ET RETOUCHE

Le Client déclare avoir pris connaissance du travail photographique de SLOW Photographie avant de commander et solliciter ses services en connaissance de son approche.

La prise de vue, la sélection et le post-traitement participent à la création photographique. SLOW Photographie conserve sa liberté artistique et technique dans les limites des orientations convenues.

Les conditions réelles de prise de vue — notamment lumière, météo, environnement, couleurs, espace disponible, personnes présentes et contraintes du lieu — peuvent influencer sur le résultat final.

Sauf prestation prévoyant une sélection ou validation par le Client, SLOW Photographie effectue la sélection finale des images livrées.

La retouche comprise est celle prévue au devis ou au cahier des charges. Toute demande de retouche supplémentaire, modification importante ou nouvelle version peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Une différence de goût ou de préférence personnelle ne constitue pas, à elle seule, une non-conformité lorsque les photographies correspondent à la prestation et au style convenus.

ARTICLE 12 — MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE

Toute demande de modification concernant notamment le lieu, le nombre de prises de vue, les personnes ou objets photographiés, la durée, les livrables, les usages, le calendrier ou les conditions de réalisation peut entraîner une adaptation du prix et/ou du délai.

Toute modification substantielle doit faire l'objet d'un accord écrit préalable, sous la forme d'un avenant au cahier des charges et/ou au contrat, ou d'un devis complémentaire accepté selon la nature de la modification.

SLOW Photographie n'est pas tenue de commencer une prestation supplémentaire avant l'accord sur ses conditions.

ARTICLE 13 — LIVRAISON DES PHOTOGRAPHIES ET RESPONSABILITÉS DU PRESTATAIRE

Les photographies sont livrées selon les modalités prévues au devis ou au cahier des charges : galerie en ligne, téléchargement, remise de fichiers, support physique ou autre moyen convenu.

Le délai ou la date de livraison convenu est celui indiqué dans les documents contractuels. Lorsqu'un délai ne peut être déterminé au moment de la commande, SLOW Photographie indique au Client le délai dans lequel elle s'engage à exécuter la prestation conformément aux règles applicables.

SLOW Photographie met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer la qualité technique de ses livrables et la sauvegarde des fichiers pendant la réalisation de la commande.

Sauf engagement contraire, les fichiers RAW, fichiers sources, fichiers de travail et photographies non sélectionnées ne sont pas livrés.

Les photographies livrées correspondent à la sélection et au traitement prévus. Les fichiers numériques doivent être sauvegardés par le Client dès leur réception.

Lorsqu'une galerie en ligne est utilisée, le Client est responsable de conserver ses identifiants et de télécharger les fichiers pendant la période d'accès communiquée.

Lorsque les photographies sont livrées via une galerie en ligne, celle-ci est accessible pendant une durée précisée au Client lors de la livraison. Le Client est invité à télécharger et sauvegarder ses fichiers dès leur réception.

La conservation par SLOW Photographie d'une copie de sécurité ne constitue pas une obligation d'archivage permanent. Elle est distincte des durées légales de conservation des documents comptables et contractuels.

ARTICLE 14 — QUALITÉ, ÉCRANS, COULEURS ET IMPRESSIONS

Le rendu d'une photographie peut varier selon l'écran, son calibrage, le système d'exploitation, le navigateur, le profil colorimétrique et le support d'impression.

Une différence raisonnable entre le rendu affiché à l'écran et un tirage imprimé ne constitue pas nécessairement une non-conformité.

Lorsque le Client fait réaliser lui-même des impressions ou confie l'impression à un prestataire tiers, SLOW Photographie ne peut garantir le résultat d'un procédé qu'elle ne maîtrise pas.

Lorsque SLOW Photographie fournit directement un tirage, album ou autre produit imprimé, celui-ci est soumis aux conditions du devis et aux garanties légales applicables.

ARTICLE 15 — PRODUITS PERSONNALISÉS ET SUPPORTS PHYSIQUES

Les tirages, albums, livres, supports ou autres produits personnalisés font l'objet d'une commande spécifique lorsque nécessaire.

Lorsque le produit est nettement personnalisé ou confectionné selon les spécifications du Client, le droit de rétractation peut être exclu dans les conditions prévues par la loi. L'information correspondante est donnée au Client avant la commande.

Les délais de fabrication et de livraison des produits réalisés par un fournisseur tiers peuvent dépendre de celui-ci. SLOW Photographie informe le Client de tout retard dont elle a connaissance et demeure responsable de ses propres obligations conformément au droit applicable.

ARTICLE 16 — CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET REPORT

Pour une prestation extérieure, les conditions météorologiques peuvent rendre la prise de vue inadaptée ou dangereuse.

SLOW Photographie peut proposer un report lorsque les conditions compromettent raisonnablement la sécurité, la réalisation technique ou le résultat attendu.

Les parties recherchent prioritairement une nouvelle date ou une solution alternative.

Lorsque le report est impossible, les conséquences financières sont déterminées conformément au devis, au contrat et aux dispositions légales applicables.

ARTICLE 17 — RETARD, ANNULATION ET ABSENCE DU CLIENT

L'horaire convenu doit être respecté. Un retard du Client peut réduire le temps effectivement disponible pour la prise de vue lorsque la prestation doit se terminer à l'heure prévue.

Lorsque le Client ne se présente pas ou annule la prestation, les conséquences financières dépendent des conditions prévues au devis ou au contrat et de la qualification juridique de la somme versée.

SLOW Photographie tient compte des dispositions impératives applicables au consommateur, notamment celles relatives au droit de rétractation.

Une demande de report peut être acceptée lorsque les circonstances le permettent. Les frais déjà engagés ou les prestations supplémentaires nécessaires peuvent être facturés lorsqu'ils sont prévus ou acceptés.

ARTICLE 18 — EMPÊCHEMENT DU PRESTATAIRE, INCIDENTS ET FORCE MAJEURE

En cas de maladie, accident, panne majeure, indisponibilité imprévisible, problème de sécurité, catastrophe, événement climatique exceptionnel ou autre événement répondant aux conditions légales de la force majeure, SLOW Photographie peut être empêchée d'exécuter tout ou partie de la prestation.

SLOW Photographie informe le Client dès que possible et recherche prioritairement une solution de report.

Lorsque la prestation ne peut raisonnablement être reportée ou exécutée, les sommes correspondant aux prestations non réalisées sont traitées conformément au contrat et aux dispositions légales applicables.

Aucune clause ne prive le Client consommateur de ses droits légaux en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution.

ARTICLE 19 — DROIT D'AUTEUR ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les photographies originales réalisées par SLOW Photographie sont des créations susceptibles d'être protégées par le droit d'auteur. SLOW Photographie demeure titulaire des droits attachés à ses créations dans les conditions prévues par le Code de la propriété intellectuelle.

La remise ou le paiement des fichiers ne constitue pas une cession générale des droits d'exploitation.

Les droits d'exploitation éventuellement accordés au Client font l'objet d'un document distinct relatif aux droits d'auteur et à la licence d'exploitation, ou d'une stipulation complète dans un document contractuel dédié.

Toute cession ou licence de droits doit être précisément délimitée quant aux droits concernés, à leur étendue, leur destination, leur territoire et leur durée, conformément au Code de la propriété intellectuelle.

Sauf droits expressément accordés, le Client ne peut notamment pas revendre, sous-louer, modifier substantiellement ou exploiter les photographies pour une nouvelle finalité non prévue.

Le droit moral de l'auteur demeure attaché à celui-ci dans les conditions légales.

ARTICLE 20 – DROIT DE PRÉSENTATION ET CONFIDENTIALITÉ

SLOW Photographie peut souhaiter présenter certaines réalisations dans son portfolio, sur son site, ses réseaux sociaux, supports professionnels, concours ou expositions.

Cette utilisation ne dispense pas de respecter les droits des personnes photographiées, les droits de tiers, les engagements de confidentialité et les autorisations nécessaires.

Lorsqu'une autorisation de droit à l'image est nécessaire pour cette présentation, elle est recueillie dans le document approprié.

Une demande de confidentialité ou d'interdiction de présentation peut être prévue dans le devis, le cahier des charges ou le contrat. Elle doit être clairement identifiée et acceptée avant la réalisation lorsque son respect conditionne l'exploitation des images.

ARTICLE 21 – DONNÉES PERSONNELLES – RGPD

SLOW Photographie traite les données personnelles nécessaires à la gestion des demandes, devis, contrats, prestations, paiements, factures, obligations comptables, preuve des opérations et, lorsque cela est applicable, communications ou présentation de l'activité.

Les données sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la réglementation française applicable.

Les informations détaillées concernant les finalités, bases juridiques, destinataires, durées de conservation, droits des personnes et modalités d'exercice sont regroupées dans la politique de confidentialité de SLOW Photographie.

<https://www.slowphotographie.fr/confidentialite.html>

Le Client peut exercer ses droits dans les conditions prévues par la réglementation en contactant SLOW Photographie à l'adresse indiquée dans la politique de confidentialité. Il peut également saisir la CNIL lorsque les conditions sont réunies.

Les formulaires de droit à l'image peuvent comporter leurs propres informations spécifiques lorsqu'ils concernent le traitement de l'image d'une personne.

ARTICLE 22 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par écrit à SLOW Photographie, de préférence par courriel à l'adresse indiquée dans les présentes CGV ou sur la facture.

La réclamation doit permettre d'identifier la commande concernée et exposer précisément l'objet de la demande.

SLOW Photographie s'engage à examiner la réclamation et à rechercher une solution amiable.

ARTICLE 23 – GARANTIES LÉGALES APPLICABLES AU CONSOMMATEUR

Lorsque le Client est consommateur, il bénéficie des garanties légales applicables à la prestation ou aux produits éventuellement fournis, dans les conditions prévues par la loi.

Aucune stipulation des présentes CGV ne peut priver le consommateur d'une garantie ou d'un droit auquel la loi ne permet pas de renoncer.

Lorsqu'un produit physique est vendu, le Client est invité à contacter SLOW Photographie sans délai en cas de défaut apparent ou de problème de conformité afin de permettre son traitement conformément aux garanties légales.

ARTICLE 24 – DROIT DE RÉTRACTATION DU CONSOMMATEUR

Lorsqu'un contrat de prestation de services est conclu à distance ou hors établissement avec un consommateur, celui-ci dispose en principe d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation, à compter de la conclusion du contrat pour une prestation de services, sauf exception légale.

Le Client peut exercer ce droit au moyen du formulaire type communiqué par SLOW Photographie ou par toute déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa décision.

Si le Client demande expressément que la prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation, cette demande doit être recueillie sur un support durable. En cas de rétractation après commencement, le Client peut être tenu au paiement du montant correspondant à la prestation exécutée jusqu'à la communication de sa décision, dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque la prestation est entièrement exécutée avant la fin du délai à la demande expresse du Client et après reconnaissance de la perte de son droit de rétractation, ce droit ne peut plus être exercé dans les conditions prévues par la loi.

Les exceptions au droit de rétractation prévues par le Code de la consommation sont appliquées lorsqu'elles correspondent réellement à la prestation concernée. Le seul fait qu'une photographie soit personnalisée ne permet pas de supprimer automatiquement le droit de rétractation d'une prestation de services.

ARTICLE 25 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.612-2 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

<https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Alteritae
5 rue Salvaing
12000 Rodez

ARTICLE 26 – RESPONSABILITÉ

SLOW Photographie est responsable de l'exécution de ses obligations dans les conditions prévues par la loi et les documents contractuels.

Elle ne peut être tenue responsable d'un dommage résultant d'une information erronée fournie par le Client, d'un défaut d'autorisation relevant du Client, d'une indisponibilité

d'une personne ou d'un lieu relevant du Client, du fait d'un tiers ou d'un événement répondant aux conditions légales de la force majeure.

SLOW Photographie met en œuvre des moyens raisonnables pour protéger les fichiers. Le risque zéro de perte ou de défaillance technique ne peut toutefois être garanti.

Aucune clause ne limite une responsabilité qui ne peut légalement être exclue ou limitée.

ARTICLE 27 — ARCHIVAGE DES DOCUMENTS ET PREUVE

Les documents contractuels, factures et éléments nécessaires à la preuve des opérations sont conservés pendant les durées légales applicables.

Les fichiers photographiques livrés ne constituent pas, sauf engagement exprès, des archives confiées à SLOW Photographie. Le Client doit assurer leur sauvegarde.

Les échanges électroniques, validations, devis, factures et documents signés peuvent être conservés et utilisés comme éléments de preuve dans les conditions prévues par la loi.

ARTICLE 28 — MODIFICATION DES CGV

SLOW Photographie peut modifier ses CGV pour ses futures commandes. La version applicable à une commande est celle en vigueur et communiquée au Client au moment de la conclusion du contrat.

Une modification ultérieure des CGV ne modifie pas un contrat déjà conclu, sauf accord des parties ou disposition légale contraire.

ARTICLE 29 — DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Les parties recherchent prioritairement une solution amiable.

Pour les Clients consommateurs, les règles impératives de compétence juridictionnelle et de protection prévues par le droit de la consommation demeurent applicables.

Pour les Clients professionnels, les règles de compétence juridictionnelle applicables entre professionnels s'appliquent, sous réserve des stipulations particulières valablement convenues au contrat.

ARTICLE 30 — ACCEPTATION DES CGV

La commande implique l'acceptation des présentes CGV lorsque celles-ci ont été communiquées au Client et que le processus de commande prévoit leur acceptation.

L'acceptation du devis ou la signature du contrat, selon le processus applicable à la commande, vaut acceptation des présentes CGV lorsque celles-ci ont été communiquées au Client avant la conclusion du contrat.

Le Client reconnaît avoir eu la possibilité de prendre connaissance des CGV avant de conclure la commande.

ANNEXE 1 — FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

À utiliser uniquement lorsque le Client consommateur bénéficie du droit de rétractation.

À l'attention de : SLOW Photographie — Guillaume VIRON — 465, allée du Clos Demont — 76520 LA NEUVILLE-CHANT-D'OISEL — contact@slowphotographie.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Prestation / projet : _____

Devis / référence : _____

Date de conclusion du contrat : _____

Nom du Client : _____

Adresse du Client : _____

Date : _____

Signature du Client (uniquement en cas de notification sur papier) :

ANNEXE 2 — DEMANDE EXPRESSE DE COMMENCEMENT AVANT LA FIN DU DÉLAI DE RÉTRACTATION

Je demande expressément à SLOW Photographie de commencer l'exécution de la prestation avant l'expiration du délai légal de rétractation.

Je reconnais que, si la prestation est entièrement exécutée avant la fin de ce délai à ma demande expresse et après reconnaissance de la perte de mon droit de rétractation, je ne pourrai plus exercer ce droit dans les conditions prévues par la loi.

Projet / devis : _____

Nom du Client : _____

Date : _____

Signature : _____